

VILLE DE LORRIS
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2021

Convocation du 18 novembre 2021

Adressée individuellement par écrit et par voie dématérialisée à chaque conseiller municipal, en application des articles L 2121.10 et L2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

Le 25 novembre 2021, à 19 heures, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de LORRIS, à la Salle du Conseil en Mairie.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Valérie MARTIN – Daniel TROUPILLON - Corinne GERVAIS – Gérald BAKAES - Karine PERRET - Robert LACOMBE – Karine RENARD – Michel COUTENCEAU - Jeanne GERVAIS - Augustin COLLET - Maryvonne CHEVALLIER – Claude NOLLET –Christiane TROUPILLON – Jean-Pierre MARTIN - Pascal OZANNE - Patrick GOMET – Christelle FRANCHIN - Joël VIRON.

Absents excusés : Philippe KUTZNER (donne pouvoir à Valérie MARTIN) - Céline MARTIN (donne pouvoir à Augustin COLLET) - Claire-Hélène MESSEANT (donne pouvoir à Gérald BAKAES) - Fabrice TROMBIK (donne pouvoir à (Karine PERRET) - Yolande REBOUX (donne pouvoir à Christelle FRANCHIN).

Secrétaire de séance : Karine RENARD

Madame le Maire demande qu'un hommage soit rendu à Patricia BARDON. Nous avons une pensée pour elle et ses proches. Elle lit un mot de Franck BARDON qui remercie Madame le Maire, le Conseil Municipal ainsi que les employés municipaux pour leur geste de sympathie lors des obsèques de son épouse Patricia.

1. Nomination d'un nouveau conseiller municipal

Madame le Maire informe que par courrier reçu en date 3 novembre 2021, Monsieur Alain LEGRAND a présenté sa lettre de démission pour des raisons strictement personnelles. Le tableau du Conseil Municipal a été mis à jour et c'est Monsieur Michel COUTENCEAU qui a été élu dans l'ordre de la liste « Lorriss Ensemble pour Demain ». Nous lui souhaitons la bienvenue.

2. Temps de paroles au public

- Jean-Claude ALLAIRE donne lecture du compte-rendu financier des Rencontres Médiévales 2021 (jointe en annexe 0).

Madame le Maire remercie Monsieur ALLAIRE pour sa présentation. Elle précise que la Mairie de Lorriss a également pris à sa charge une facture de 1 000 € pour des médailles remises aux conférenciers. Elle rappelle que les prochaines Rencontres Médiévales devraient être organisées en 2023, sous réserve de pouvoir maintenir les festivités et animations de rues, qui sont appréciées par la population.

3. Réponses aux questions orales posées par les conseillers municipaux lors de la dernière séance

Les réponses ont été données directement lors de la séance précédente, au fur et à mesure des questions.

4. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

L'Assemblée approuve le procès-verbal de la dernière séance, à l'unanimité.

5. Décision du Maire

Communication des décisions du Maire prises depuis le 28 octobre 2021 :

DÉCISION DU MAIRE N° D2021/043 - Matériel informatique pour la Mairie

Considérant la nécessité d'acquérir 5 ordinateurs pour les agents administratifs de la Mairie et l'offre présentée par l'entreprise Xav'info. Ce marché s'élève à une somme totale de 3 750 € TTC. Les crédits nécessaires au règlement de ce marché sont prévus à l'article 2183 (Matériel informatique) du budget communal 2021.

Christelle FRANCHIN demande si la maintenance du matériel informatique est effectuée par le prestataire qui fournit le matériel. Madame le Maire répond par l'affirmative. Il s'agit d'un nouveau prestataire.

Christelle FRANCHIN demande si c'est la même entreprise qui s'occupe de la téléphonie. Madame le Maire indique que ce sont deux entreprises différentes car deux domaines de compétence différents.

DÉCISION DU MAIRE N° D2021/044 - Mobilier extérieur pour le restaurant scolaire

Considérant la nécessité d'aménager la cour du restaurant scolaire et l'offre présentée par l'entreprise Manutan Collectivités. Ce marché s'élève à une somme totale de 2 200,80 € TTC. Les crédits nécessaires au règlement de ce marché sont prévus à l'article 2184 (mobilier) du budget communal 2021.

DÉCISION DU MAIRE N° D2021/045 - Poteaux pour jardinières du Faubourg d'Orléans

Considérant la nécessité d'aménager le Faubourg d'Orléans et l'offre présentée par l'entreprise Burgaud Bois. Ce marché s'élève à une somme totale de 9 707,45 € TTC. Les crédits nécessaires au règlement de ce marché sont prévus à l'article 2121 (plantation d'arbres et d'arbustes) du budget communal 2021.

Madame le Maire précise que ces travaux correspondent à la poursuite de l'aménagement du Faubourg d'Orléans.

Christelle FRANCHIN demande s'il est possible d'envisager l'aménagement d'une piste cyclable. Madame le Maire indique qu'il faudra demander un devis et en discuter en commission travaux afin de l'intégrer au budget 2022.

DÉCISION DU MAIRE N° D2021/046 - Serrures électroniques pour la salle Blanche de Castille

Considérant la nécessité de sécuriser l'accès à la salle Blanche de Castille et l'offre présentée par l'entreprise Legallais Bouchard. Ce marché s'élève à une somme totale de 9 812,11 € TTC. Les crédits nécessaires au règlement de ce marché sont prévus à l'article 2313 (constructions) du budget communal 2021.

Patrick GOMET demande si ce montant concerne la fourniture des serrures et la pose. Madame le Maire répond par l'affirmative et précise qu'à terme l'ensemble des bâtiments communaux sera équipé de ces systèmes sécurisés avec des clés et accès nominatifs. Elle explique que compte tenu du coût d'investissement, l'installation est programmée sur plusieurs années.

DÉCISION DU MAIRE N° D2021/047 - Arbres et arbustes

Considérant la nécessité d'acquérir de nouveaux arbres et arbustes pour la commune et l'offre présentée par les entreprises Plandajou et Raffard Pépiniéristes. Ce marché s'élève à une somme totale de 2 107,16 € TTC

pour Plandajou et 1 004,47 € pour Raffard Pépiniéristes. Les crédits nécessaires au règlement de ce marché sont prévus à l'article 2121 (plantation d'arbres et d'arbustes) du budget communal 2021.

Patrick GOMET demande pourquoi une partie des végétaux est commandée hors Loiret. Madame le Maire posera la question au responsable des services techniques. Elle suppose que s'il a commandé chez un pépiniériste dans un autre département, c'est que les essences qu'il souhaitait acquérir, n'étaient sûrement pas disponibles auprès de notre fournisseur habituel. Elle rappelle que dans la mesure du possible, les commandes, tous services confondus, sont effectuées en local.

** Renseignements pris auprès du Responsable des Services Techniques, il confirme les propos de Madame le Maire.*

6. Points à l'ordre du jour

1) Mise à jour des membres des Commissions suite au remplacement de Monsieur Alain LEGRAND

Madame le Maire rappelle qu'il a été institué diverses commissions municipales lors du Conseil du 25 juin 2020, lesquelles sont chargées d'étudier les dossiers avant que ceux-ci ne soient soumis à l'approbation du conseil municipal. Le Maire et les adjoints sont membres de droit des dites commissions.

Monsieur Alain LEGRAND était membre des Commissions et des groupes de travaux suivants :

- Travaux
- Communication
- Gestion des déchets

Madame le Maire demande à Michel COUTENCEAU, s'il souhaite intégrer ces différents groupes et Commissions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'intégration de Michel COUTENCEAU dans la commission « Travaux » et le groupe de travail « Gestion des déchets »

2) Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration du Clos Roy de Lorris

Comme pour le point précédent, Madame le Maire précise que Monsieur Alain LEGRAND était membre du Conseil d'Administration du Clos Roy de Lorris.

Madame le Maire demande qui souhaite remplacer Alain LEGRAND au sein du Clos Roy. Jeanne GERVAIS se propose pour représenter la Mairie de Lorris au sein du Conseil d'Administration du Clos Roy.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Jeanne GERVAIS représentant au sein du Conseil d'Administration du Clos Roy de Lorris.

3) Validation des frais de scolarité reversés par la Commune de Noyers pour l'année scolaire 2021-2022

Corinne GERVAIS indique que les écoles maternelle et élémentaire de Lorris accueillent en plus des élèves domiciliés à Lorris, les élèves de Noyers ainsi que quelques enfants scolarisés en ULIS.

Le montant de l'ensemble des charges donne un coût de revient, pour l'année 2020/2021 de :

- Enfants scolarisés en cycle normal : 1 957,37 €
- Enfants scolarisés en ULIS : 542,11 €

Ces montants sont différents car les communes de résidence des enfants ULIS ne participent pas aux dépenses d'investissement.

La Commission Scolaire qui s'est réunie le 15 novembre 2021 a donné un avis favorable quant à ses montants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ces coûts, qui seront répercutés aux communes de résidence.

4) Subvention pour la mise en place des « Lundis historiques » à l'école primaire

Corinne GERVAIS indique que l'école élémentaire ne souhaite pas effectuer de séjours avec nuitée (classes de mer ou de découverte) cette année. En revanche, les enseignants de cycle 3 souhaitent effectuer des « sorties historiques » pendant 6 lundis afin de sensibiliser les élèves au patrimoine qui les entoure.

Le coût total de ce projet est de 7 910 € pour 100 enfants soit 79 € par enfant.

Lors de la commission scolaire du 15 novembre, les élus de Lorris et de Noyers ont donné leur accord de principe pour le financement de ce projet.

Corinne GERVAIS rappelle qu'en raison de la crise sanitaire, les enfants n'ont pas pu effectuer de séjour de classe de découverte en 2020 et en 2021.

Madame le Maire indique que la totalité du projet sera financé par la Mairie, il n'y aura pas de demande de participation des familles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la participation financière au projet « sorties historiques » à hauteur de 79 € par enfant soit un total de 7 910 €.

5) Admission en non-valeur – budget communal

Madame le Maire indique que Madame la Trésorière sollicite l'admission en non-valeur des titres de recettes pour un montant total de 61,20 €, répartis comme suit :

Référence	Année	Montant	Objet
T 202-28	2020	3,40 €	Cantine
T 216-28	2019	57,80 €	Cantine

La liste transmise par le comptable des admissions en non-valeur sera jointe à la délibération.

L'Assemblée est invitée à statuer sur l'admission en non-valeur les sommes référencées ci-dessus.

Madame le Maire rappelle que malgré l'admission en non-valeur, la dette ne s'éteint pas. Elle donne la parole à Céline HERVÉ, qui explique qu'effectivement, depuis le début de l'année, la Trésorerie recouvre une centaine d'euros par mois de remboursement, auprès d'un ancien locataire, dont les dettes avaient été admises en non-valeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'admission en non-valeur des sommes référencées ci-dessus.

6) Admission en non-valeur – budget assainissement

Madame le Maire indique que Madame la Trésorière sollicite l'admission en non-valeur des titres de recettes pour un montant total de 9,00 €, répartis comme suit :

Référence	Année	Montant	Objet
T 13	2015	9,00 €	Participation à l'assainissement collectif

La liste transmise par le comptable des admissions en non-valeur sera jointe à la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'admission en non-valeur des sommes référencées ci-dessus.

7) Décision modificative n°3 du budget principal

Karine PERRET informe que suite à la cession d'un véhicule Boxer immatriculé 7136XV45 d'un montant de 1 800 €, des écritures comptables ont été réalisées et nécessitent les mouvements budgétaires figurant dans le tableau ci-dessous :

Section de fonctionnement		
Compte	Objet	Montant
D-675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	+ 2 000 €
D-60612	Energie – électricité	- 2 000 €
Section d'investissement		
D-2182	Matériel de transport	+ 2 000 €
D-2313	Constructions	- 2 000 €

Christelle FRANCHIN demande si ce changement est dû à une erreur dans le budget.

Daniel TROUPILLON rappelle que cette cession de véhicule n'était pas prévue et que cela ne modifie en rien le montant global du budget voté.

Patrick GOMET demande pourquoi les mouvements négatifs se font toujours sur le compte de l'électricité.

Karine PERRET répond que ce compte 60612 prenait en considération l'éclairage public, qui a été transféré à la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide les écritures mentionnées ci-dessus.

8) Validation du prix de vente de la maison « De Jesus »

Augustin COLLET quitte la salle et ne prend pas part ni au débat ni au vote

Daniel TROUPILLON souhaite porter à la connaissance des Conseillers les deux avis de valeur de la société ORPI et de la société IAD concernant la maison « De Jesus ». Il s'agit du bâtiment situé au 1d Avenue du Capitaine Albert. Il a été acquis par la Mairie en 2019 au prix de 47 000 €.

Madame le Maire indique que la SCI LENOX souhaite se porter acquéreur d'une partie du bâtiment (environ la moitié : de la cave au grenier, représentant 84 m²), afin d'agrandir notamment la boutique située à l'angle de la Grande Rue.

Les deux propositions faites sur la partie de la maison concernée par la vente sont répertoriées ci-dessous :

- Estimation d'IAD : entre 30 000 € et 35 000 €
- Estimation d'ORPI entre 20 000 € et 25 000 €.

Christelle FRANCHIN demande si le notaire BOURGES a été sollicité. Madame le Maire va se renseigner auprès de Madame FAYET pour vérifier si la démarche a été effectuée auprès du notaire. Elle explique que lorsque le prix de vente sera fixé, une proposition écrite sera adressée à la SCI LENOX. La commission « urbanisme » sera consultée afin d'étudier le projet détaillé, puis le projet de vente sera de nouveau soumis au vote du Conseil Municipal. Madame le Maire indique que l'on peut se réjouir du projet d'agrandissement d'un commerçant lorriçois.

Patrick GOMET demande s'il y aura des surfaces en copropriété. Madame le Maire répond par la négative, que le bâtiment sera scindé en deux, sans chevauchement. Elle explique cependant que lorsque la SCI débutera les travaux de réhabilitation, il faudra que la Mairie réalise les travaux en parallèle.

Joël VIRON demande si l'Architecte des Bâtiments de France a émis un avis. Madame le Maire indique que l'architecte est intervenu et qu'il trouve que le bâtiment a beaucoup de charme et que c'est un beau projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le prix de vente d'une partie de la maison « De Jésus » (84m² environ) à 30 000 €.

Augustin COLLET rentre dans la salle. Madame le Maire lui indique l'offre de prix qui sera prochainement adressée à la SCI LENOX. Augustin COLLET remercie l'assemblée.

9) Modification du plan de financement pour la construction de la Halle de tennis couverte

Karine PERRET précise que plusieurs réunions se sont tenues avec l'architecte en charge du projet, le club de Tennis de Lorris et la Fédération Française de Tennis, apportant certaines modifications au projet. Le projet ainsi modifié a été présenté en Commission commune « Travaux » et « Sport et Associations » le 04 novembre dernier et validé par les membres des Commissions.

Le nouveau montant du (9^{ème}) projet s'élève à 863 000 € H.T

Karine PERRET rappelle que le projet initial date de 2017, et qu'il a évolué en fonction des besoins du club et également du coût des matières premières. Elle donne lecture des principaux éléments présentés dans l'Avant-Projet Définitif.

Madame le Maire indique que la Préfecture a émis des prescriptions contraignantes quant à la construction du bâtiment, qui doit être « vertueux » en termes d'écologie, avec notamment l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie (35 000 € HT). Elle précise que si la subvention (DETR) n'était pas accordée, alors certaines dépenses ne seraient pas validées.

Karine PERRET ajoute qu'en accord avec le club de Tennis, il n'y aura pas de système de chauffage. Elle précise également que la subvention de la Fédération de Tennis sera versée directement au club. Elle permettra d'équiper et d'aménager le Tennis couvert en mobiliers intérieurs.

Joël VIRON demande si l'aménagement des abords extérieurs est prévu. Il serait agréable d'avoir de jolis accès autour d'une construction neuve. Madame le Maire indique que ces aménagements seront à prévoir et que compte tenu du délai des travaux (plus d'un an), nous avons le temps pour mener cette réflexion.

Joël VIRON s'inquiète d'éventuels avenants qui feraient augmenter le coût global du projet.

Christelle FRANCHIN demande si le projet sera maintenu même sans les subventions

Karine PERRET et Madame le Maire indiquent que normalement le projet est consolidé et définitif. C'est cette dernière version qui sera présentée à la Préfecture. Le projet sera réalisé même sans les subventions.

Pas de vote du Conseil Municipal : ce point était une présentation du projet de la construction de la Halle de tennis couverte.

10) Modification de la délibération sur les primes de fin d'année des agents Communaux et du C.C.A.S

Madame le Maire souhaite proposer une modification à la délibération du 10 décembre 2009 concernant l'instauration d'une prime de fin d'année pour les agents de la Commune. Dans la délibération d'origine il était indiqué que toute absence quelle qu'elle soit (à l'exception des journées de congés, RTT et délégation syndicale) donnait lieu à une pénalité sur la prime. Compte-tenu de la crise sanitaire et des évolutions concernant le règlement intérieur, Madame le Maire propose d'ajouter aux exceptions les autorisations spéciales d'absences (Mariage, décès ou confinement obligatoire dû à la COVID par exemple).

La délibération du 10 décembre 2009 est jointe en annexe 5.

Madame le Maire explique que les agents n'ont pas à être sanctionnés à cause du COVID et du confinement qui leur a été imposé. Elle rappelle que les agents qui avaient travaillé lors du 1^{er} confinement, avaient perçu une prime exceptionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la modification concernant les primes de fin d'année des agents communaux et du CCAS.

11) Mise à jour du tableau des effectifs

Madame le Maire explique que suite au départ en retraite d'un agent des Services Techniques, il convient de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et de créer un nouveau poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

De plus, compte-tenu de l'état de santé d'un agent du service administratif et afin de pérenniser la situation de l'agent actuellement en poste, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif pour recruter cet agent par voie de mutation.

Le tableau des effectifs est joint en annexe 6.

1^{er} vote : Patrick GOMET vote contre ; Yolande REBOUX, Christelle FRANCHIN et Joël VIRON s'abstiennent.

Patrick GOMET indique voter contre car le tableau présenté est différent de celui étudié lors de la réunion du comité technique de la semaine précédente. Nicolas COUVRAND consulte les deux tableaux et remarque effectivement un écart qui correspond malheureusement aux deux agents décédés. Il s'excuse de cette erreur.

2^{ème} vote : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la modification du tableau des effectifs. Yolande REBOUX, Christelle FRANCHIN et Joël VIRON s'abstiennent.

12) Mise à jour du tableau des effectifs

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de l'ouverture de France Service à Lorris, un agent volontaire du CCAS doit être transféré administrativement à la Communauté de Communes, à compter du 1^{er} décembre 2021.

Elle précise qu'il n'y aura pas de remplacement dans l'immédiat, en accord avec la responsable du CCAS. Il conviendra de voir à l'usage, entre la nécessité de service et le transfert des missions, si le besoin de recrutement est constaté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le transfert de personnel entre la Mairie de Lorris et la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

7. Questions diverses

13) Un point sur les dossiers en cours

➤ Présentation du candidat retenu pour le marché d'extension du restaurant scolaire

Gérald BAKAES informe que deux candidatures ont été déposées pour ce marché. Les critères de sélections étaient 60 % pour la valeur technique et 40 % pour le prix. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 novembre à 11h00 pour analyser les offres. C'est la société LC Architecture qui a été retenue pour un montant de 15 840 € TTC.

➤ Point sur la situation de l'épidémie de COVID

Madame le Maire informe que de nouvelles mesures ont été annoncées le jour même par le gouvernement avec notamment :

- L'obligation du port du masque en intérieur
- L'ouverture d'une dose de rappel du vaccin pour tous les adultes, 5 mois après la dernière injection
- Le délai de validité des tests intégrés au pass sanitaire est réduit à 24 heures

Madame le Maire rappelle qu'il convient reprendre les bonnes habitudes et le respect de la distanciation.

➤ Candidature pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église

Gérald BAKAES informe que quatre offres ont été déposées pour ce marché. L'enveloppe budgétaire, fixée à 133 000 €, est dépassée pour une offre. Madame le Maire indique que l'analyse des offres est complexe au vu de l'ensemble des critères et qu'il convient d'être patient.

➤ **Point sur le groupe de travail concernant le déplacement des colonnes de tri du Faubourg de Sully**

Daniel TROUPILLON informe que le groupe de travail s'est réuni le vendredi 19 novembre à 14h30 en Mairie. Pascal OZANNE était excusé et a transmis en amont son avis. Il indique qu'aucune décision ferme et définitive n'a été prise. Plusieurs solutions ont été envisagées, à savoir :

- Le nettoyage plus fréquent des colonnes en été : non retenue car seules deux prestataires sont spécialisés et imposent leurs plannings d'interventions.
- Le déplacement de la colonne Chemin de l'Amitié : non retenue car nécessite l'aménagement complet du site (trop coûteux).
- Le déplacement de la colonne le long de la contre-allée du Boulevard de la Résistance : techniquement compliqué en raison de la proximité du cours d'eau et soumis à la demande d'autorisation du Conseil Départemental.
- Le déplacement de la colonne le long de la contre-allée de la Zone d'Activités des Dentelles : il semblerait que les entreprises voisines ne s'y opposeraient pas, mais comme pour le chemin de l'Amitié, les coûts d'aménagement risquent d'être importants, et trop éloigné du centre-ville.

Madame le Maire indique que le sujet sera soumis au vote lors du prochain Conseil Municipal. Daniel TROUPILLON remercie Philippe KUTZNER pour les informations techniques qu'il a apportées lors des échanges et également pour les explications du choix des lieux optés à l'origine.

Christelle FRANCHIN demande le nombre de dépôts dans les deux colonnes enterrées de la Commune.

Gerald BAKAES précise qu'il y a environ 200 dépôts par semaine. Michel COUTENCEAU, riverain proche de l'emplacement en question, précise que le problème d'odeur n'est présent qu'en cas de forte chaleur et que la principale nuisance s'avère être les papiers et cartons qui volent avec le vent et se retrouvent dans les jardins voisins.

➤ **Prime Energie avec Total-DirectEnergies**

Madame le Maire rappelle que la Mairie avait accepté une proposition de travaux de calorifugeage (isolation des installations de circulation d'air, d'eau ou de fluide chauds) pour le Centre Culturel du Martroi et le Centre Médico-social. Les travaux seront réalisés la semaine prochaine. Madame le Maire précise qu'avec la prime énergie (5 508 € pour le Centre Culturel du Martroi et 9 028,80 € pour le Centre Médico-social), la facture s'élève à 0 € pour la commune.

➤ **Point sur le groupe de travail « adressage »**

Nicolas COUVRAND remercie les élus qui se sont portés volontaires pour effectuer la mission de recensement des maisons non identifiées avec une adresse normalisée (numéro et nom de rue). Il indique que le « partage » des hameaux et lieux-dits est en cours au sein des élus volontaires. Il ajoute qu'une réflexion est faite quant à la numérotation métrique ou avec des numéros standards (2, 4, 6, etc.).

Madame le Maire indique qu'il convient de prendre attache avec la Poste afin de déterminer la solution la plus pratique pour la distribution postale.

Claude NOLLET informe qu'il faudra nommer plusieurs hameaux et lieux-dits, ainsi que des chemins ruraux.

8. Questions orales des conseillers municipaux

Avant de faire un tour de table, Madame le Maire indique que plusieurs élus trouvent que les séances du Conseil Municipal durent trop longtemps (certains travaillent le lendemain). Elle propose que, dans la mesure

du possible, les questions soient envoyées quelques jours avant la réunion, afin qu'elle puisse préparer les réponses en amont.

- Jean-Pierre MARTIN demande si les entraîneurs des clubs sportifs doivent être vaccinés pour enseigner. Karine PERRET répond par l'affirmative et que l'ensemble des associations a été destinataire des différents mails concernant la mise en place du protocole sanitaire, de la tenue d'un registre de contrôle des pass, etc. Madame le Maire rappelle que chacun doit prendre ses responsabilités, et que la Mairie a un rôle de conseil mais pas de contrôle. Elle propose à Jean-Pierre MARTIN d'en discuter en aparté afin de voir avec l'association si elle rencontre des difficultés. Jean-Pierre MARTIN indique qu'il n'a pas de nom à fournir, qu'il s'agit de paroles rapportées.
- Christelle FRANCHIN constate que la traversée du Faubourg de Gien, de nuit, est dangereuse, du fait du manque de visibilité des écluses. Madame le Maire indique que des équipements réfléchissants ont déjà été mis en place, mais qu'ils sont régulièrement arrachés ou volés. Gerald BAKAES précise que des diodes lumineuses clignotantes ont été commandées auprès d'un prestataire pour la sécurisation des écluses, nous sommes actuellement en attente de livraison. Christelle FRANCHIN demande s'il est possible de limiter la vitesse sur l'ensemble du Faubourg à 30 km/h. Madame le Maire ne pense pas que cela résoudra le problème pour autant. Plusieurs élus disent que cela ne servirait à rien.
- Christelle FRANCHIN demande où en est l'avancée de l'opération cœur de village. Madame le Maire indique être en contact régulier avec le prestataire : la vidéo de présentation est en cours de réalisation.
- Patrick GOMET revient sur la vitesse de circulation excessive et demande si la police municipale a reçu le cinémomètre prévu au budget. Madame le Maire et Gérald BAKAES répondent par l'affirmative. Le cinémomètre (radar de vitesse) est en fonction depuis plusieurs semaines. La police municipale verbalise régulièrement les contrevenants.
- Joël VIRON demande si les fossés de la Vieille Route d'Ouzouer peuvent être busés. En effet, lorsqu'il passe dans cette rue avec son tracteur, il constate fréquemment, au niveau du passage des écluses, que les conducteurs n'attendent pas et roulent sur les bords de route à ras des clôtures des habitations. Madame le Maire indique qu'il faut demander des devis pour le budget 2022.

9. Date du prochain Conseil Municipal

La date est fixée au jeudi 27 janvier 2022 à 19h00 à la Salle du Conseil en Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h00.

Le Maire

Daniel TROUPILLON
Adjoint au Maire
Valérie MARTIN

